



## Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 2334348 BARRETT  
Date du repérage : 04/04/2023  
Heure d'arrivée : 09 h 53  
Durée du repérage : 02 h 20

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

**Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021** - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :  
Département : ..... **Aude**  
Adresse : ..... **94, residence Saint Benoit (94)**  
Commune : ..... **11220 ST LAURENT DE LA CABRERISSE**  
**Section cadastrale C, Parcelle(s) n°**  
**2089**  
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :  
**, Lot numéro 94**

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :  
Nom et prénom : . **Mr et Mme BARRETT**  
Adresse : ..... **94, residence Saint Benoit**  
**11220 ST LAURENT DE LA**  
**CABRERISSE**

### Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **CHEBANCA SPA s/c MCS**  
Adresse : ..... **256, rue des pyrénées**  
**75020 PARIS 20**

### Repérage

Périmètre de repérage :

### Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ..... **VERGER Jean-Marie**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **A2LR HERAULT**  
Adresse : ..... **20 promenade du tivoli**  
**11300 LIMOUX**  
Numéro SIRET : ..... **448506675**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GAN**  
Numéro de police et date de validité : ..... **161.255.522 - 31/12/2023**

### Surface habitable en m<sup>2</sup> du ou des lot(s)

**Surface habitable totale : 56,66 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés soixante-six)**

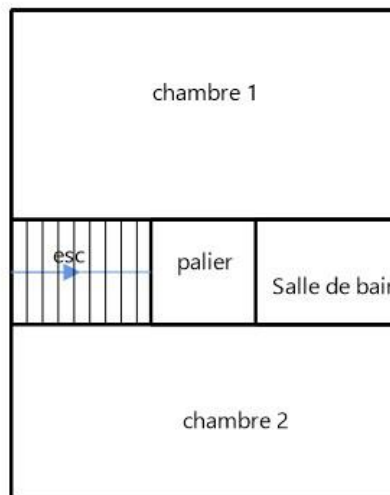
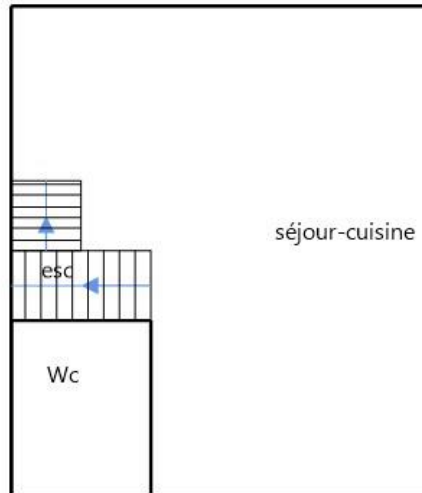
**Surface au sol totale : 56,66 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés soixante-six)**

**Résultat du repérage**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**Liste des pièces non visitées :  
**Néant**Représentant du propriétaire (accompagnateur) :  
**Sans accompagnateur**

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
séjour-cuisine	28,52	28,52	
Wc	1,02	1,02	
palier	1,21	1,21	
Salle de bain	4,32	4,32	
chambre 1	12,36	12,36	
chambre 2	9,23	9,23	

Superficie habitable en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :**Surface habitable totale : 56,66 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés soixante-six)****Surface au sol totale : 56,66 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés soixante-six)**Fait à **ST LAURENT DE LA CABRERISSE**, le  
**04/04/2023**Par : **VERGER Jean-Marie**

Aucun document n'a été mis en annexe



combles



**BUREAU VERITAS**  
Certification

**BUREAU VERITAS**  
1828

**Certificat**  
Attribué à

**Monsieur Jean-Marie VERGER**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/10/2017	28/10/2022
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/06/2017	29/06/2022
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/12/2017	19/12/2022
<b>Electricité</b>	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricté et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/11/2018	20/11/2023
<b>Gaz</b>	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	28/10/2017	27/10/2022
<b>Plomb sans mention</b>	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2017	11/10/2022
<b>Termites métropole</b>	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/10/2017	28/10/2022

Date : 25/07/2018      Numéro de certificat : 8053358

**Jacques MATILLON - Directeur Général**



\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-daa](http://www.bureauveritas.fr/certification-daa)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense






**cofrac**

CERTIFICATION DE PERSONNES  
ACCREDITATION N° 6 0087  
Liste des sites et points de contact sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)